

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements, no 2
en date du 9 novembre 1999

Demandeur : Option Consommateurs

Question 10 : Référence : SCGM-1, doc. 1, p. 13, ligne 2

« Les annexes B-1 à B-3, présentent l'évolution comparative des tarifs de Gaz Métropolitain et de Enbridge pour certains cas types du marché de la grande entreprise ».

Pouvez-vous produire l'équivalent de ces annexes pour les clients du marché résidentiel au tarif 1A ?

Réponse

Le tarif 1A présenté à l'annexe D du document 1 illustre un cas type de consommateur résidentiel dont le volume annuel est de 3 800 m³. Le graphique de la page suivante illustre l'évolution comparative du taux moyen entre le tarif de Gaz Métropolitain et celui de Enbridge Consumers pour ce cas type.

